

Département des Alpes-de-Haute-Provence  
**Commune de Corbières-en-Provence**

**N° 29/2026**  
**Arrêté de délégation de signature de Mme Pelloux Odile rédacteur**

**Le Maire de Corbières-en-Provence,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Mme PELLOUX Odile, exerce les fonctions de responsable des ressources humaine de monsieur le maire (commune moins de 2500 habitants) pour la Commune de Corbières-en-Provence et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Maire de Corbières-en-Provence, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme PELLOUX Odile rédacteur :

- Pour les bons de commandes de dépenses de fonctionnement dont le montant pour chaque bon est inférieur à 3000 €, pour tout la durée du mandat du Maire en fonction.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié à l'intéressée et transmis à Madame la préfète des alpes-de-haute-Provence.

Fait à Corbières-en-Provence,

Le 25 mars 2026



Monsieur le Maire,  
Jean-Claude CASTEL